

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 décembre 2021
Rapporteur :
Monsieur Bernard KALONN**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021
(accusé de réception du 14/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles 2021

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 180 838 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2021, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 180 838 € :

Associations	Objet de la subvention	Montants
CULTURE BRETONNE		
Bagad ar Meilhoù Glaz	Frais de fluides	2 500 €
Eostiged ar Stangala	Investissement, frais de locaux	3 700 €
Festival de Cornouaille	Aide au logement – sur justificatifs, avec un plafond de :	15 500 €
	Soutien à la création, artistes émergents	14 310 €
DIVERS		
Association Franco-chinoise	Fonctionnement	2 000 €
MUSIQUE		
Polarités	Fonctionnement Novomax	43 200 €
PATRIMOINE		
Fondation du patrimoine		1 009 €

THEATRE, DANSE, CIRQUE		
Balles à Fond	Frais de fonctionnement bâtiment	19 600 €
Très Tôt Théâtre	Frais de gestion des locaux	51 000 €
	Projet Contrat de ville	7 900 €
	Frais d'occupation du Théâtre de Cornouaille	10 000 €
Les Couloises du futur	Projet Reflector	10 119 €

2 - à signer les avenants venant modifier les conventions suivantes :

- Convention d'objectifs entre la ville de Quimper et le Bagad ar Meilhou Glaz ;
- Convention de partenariat entre la ville de Quimper et le Festival de Cornouaille ;
- Convention financière entre la ville de Quimper et l'association Polarités ;
- Convention financière entre la ville de Quimper et l'association Balles à Fond ;
- Convention financière entre la ville de Quimper et l'association Très Tôt Théâtre.